



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'assainissement collectif
issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale
SISPEA.

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	15
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	16
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	17
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	18
2.2.	Recettes.....	20
2.3.	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257).....	21
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	21
3.2.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	22
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	22
3.4.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	24
3.5.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	25
3.6.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	26
3.7.	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3).....	27
3.8.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	27
4.	Financement des investissements.....	29
4.1.	Montants financiers.....	29
4.2.	Etat de la dette du service	30
4.3.	Amortissements	30
5.	Actions de solidarité et de coopération	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEPA O2 BRAY
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service et en gras les communes desservies par l'assainissement collectif) :
 - **Beaussault**
 - Bouelles
 - **Bully**
 - Flamets-Frétils
 - **Graval**
 - **Mesnières-en-Bray**
 - Nesle-Hodeng
 - **Neufchâtel-en-Bray**
 - **Neuville-Ferrières**
 - **Saint-Martin-l'Hortier**
 - Saint-Saire

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : en cours Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 30/06/2015 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre total d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif :

<i>Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Nombre d'habitants desservis</i>	8 625	8 625	8 705	8 678	8 403

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code l'Environnement.

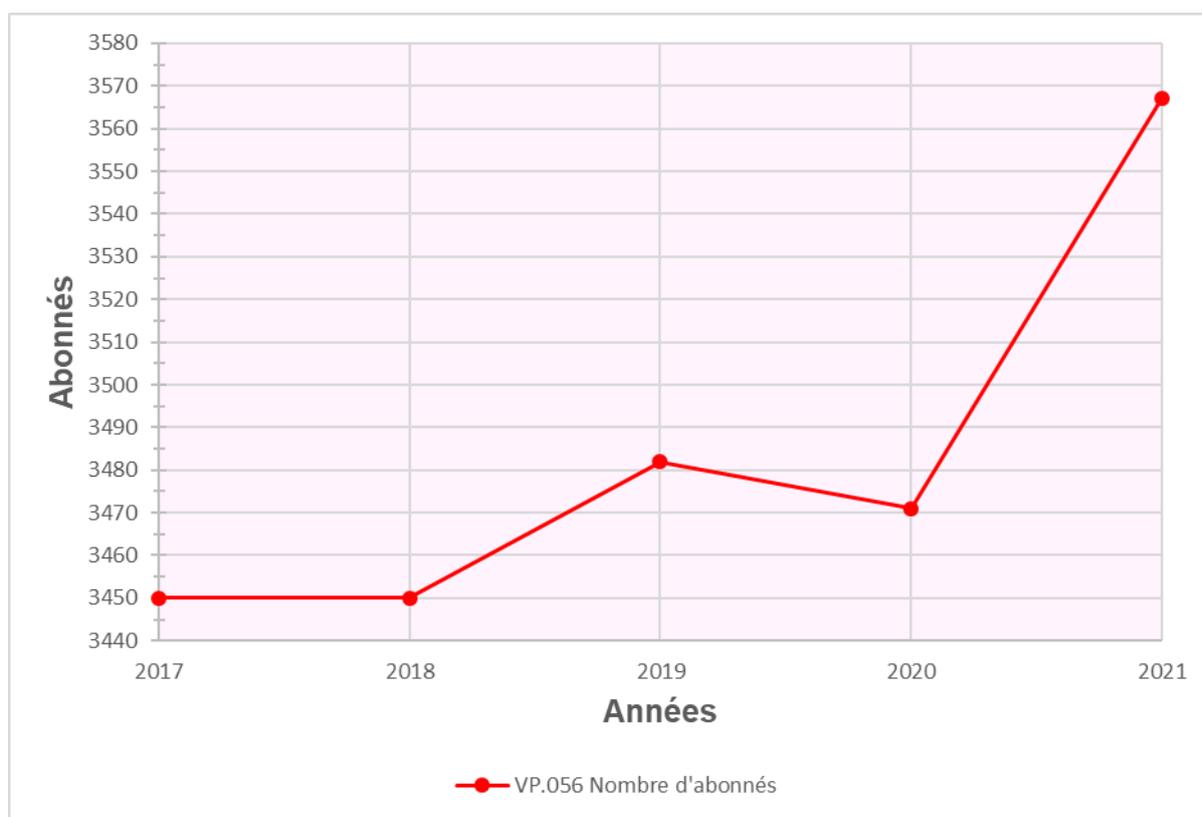
<i>Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Nombre d'abonnés</i>	3 450	3 450	3 482	3 471	3 567
<i>Densité linéaire d'abonnés (ab/km)</i>	73,4	73,4	74,09	68,06	69,94
<i>Ratio habitants/abonnés</i>	2,5	2,5	2,5	2,5	2,36

Taux de réclamations :

<i>Année</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Nombre de réclamations écrites reçues</i>	-	-	-	1	5
<i>Nombre d'abonnés</i>	3 450	3 450	3 482	3 471	3 567
<i>Taux de réclamations pour 1000 abonnés</i>	-	-	-	0,29	1,40

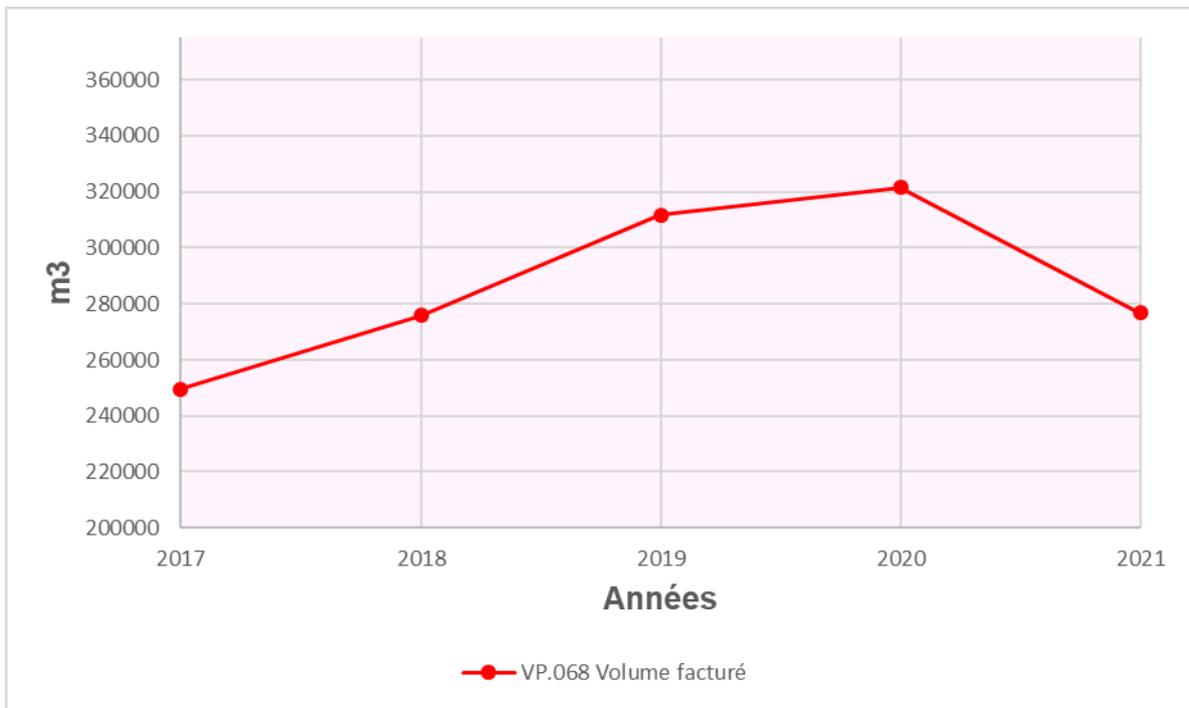
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
Beaussault	58	0	58
Bouelles	0	0	0
Bully	215	0	215
Flamets-Frétils	0	0	0
Graval	64	0	64
Mesnières-en-Bray	338	0	338
Nesle-Hodeng	0	0	0
Neufchâtel-en-Bray	2671	3	2674
Neuville-Ferrières	183	0	183
Saint-Martin-l'Hortier	85	0	85
Saint-Saire	0	0	0
Total	3564	3	3 567



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en % entre 2020 et 2021
Abonnés domestiques	241 781	265 652	280 067	288 331	243 190	-18,56%
Abonnés non domestiques	7 768	10 198	31 659	33 231	33 514	0,84%
Total des volumes facturés aux abonnés	249 549	275 850	311 726	321 562	276 704	-16,21%



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques signées	2	3	3	3	2*

* Les conventions signées en 2021 correspondent aux industriels suivants :

- Gueudet Auto
- Normandy Diesel

La convention avec la SARL Halbourg et Fils a été signée en septembre 2021 pour une application en Janvier 2022.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 21,20 km de réseau unitaire hors branchements,
- 19,52 km de réseau séparatif d'eaux usées (refoulement compris) hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 40,72 km.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Poste de relevage du Dos d'Ane	Impasse du Dos d'Ane, 76270 Neufchâtel-en-Bray	-
Trop-plein poste de pompage Les Nots	Aéroéjecteurs les Nots, 76270 Bully	-

- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km

de réseau : Aucun

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le SIAEPA O2 Bray gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées collectées par le réseau.

STEU N°1: LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER

Code Sandre de la station : 037662001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1989								
Commune d'implantation			Saint-Martin-l'Hortier (76620)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés			85								
Nombre d'habitants raccordés			201								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			75								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Sol						
		Nom du milieu récepteur			Infiltration						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO		50			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES		30			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL		15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		5			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺		5			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt		2			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/11/2021	Oui	6,00	97,38	71,00	87,77	95,00	58,49	58,77	26,21	10,1	-24,11

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2: STEU DE BULLY
Code Sandre de la station : 037614701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boue activée aération prolongée (très faible charge*)							
Date de mise en service				31/12/2004							
Commune d'implantation				Bully (76147)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 200							
Nombre d'abonnés raccordés				338							
Nombre d'habitants raccordés				798							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				180							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Béthune							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/04/2021	Non	8,00	99	39,00	97	12,00	98	3,33	98	6,5	23
15/11/2021	Non	3,00	99	29,00	97	7,00	99	31,60	78	5,20	65

* Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro-organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

STEU N°3: STEU DE MESNIERES EN BRAY
Code Sandre de la station : 037642701000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge*)			
Date de mise en service	17/11/2014			
Commune d'implantation	Mesnières-en-Bray (76427)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 850			
Nombre d'abonnés raccordés	345			
Nombre d'habitants raccordés	863			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	366			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du			
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du	22 juin 2007		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Béthune		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/2021	Oui	3,00	99	18,00	96	2,00	99	12,22	68	0,60	87
17/02/2021	Oui	4,00	92	17,00	88	3,10	95	-	-	-	-
15/03/2021	Oui	2,00	99	26,00	97	2,00	100	-	-	-	-
20/04/2021	Oui	2,00	98	24,00	96	3,20	99	6,00	95	0,25	98
28/05/2021	Oui	2,00	99	18,00	98	3,40	99				
22/06/2021	Oui	2,00		24,00		4,00	99				
23/07/2021	Oui	11,00	84	68,00	93	79,00	84	33,32	68	0,84	93
24/08/2021	Oui	3,00	99	29,00	96	5,60	98				
20/09/2021	Oui	5,00	99	11,00	99	10,00	98				
20/10/2021	Oui	3,00	99	31,00	97	2,00	99	3,18	97	0,35	97
23/11/2021	Oui	2,00	99	27,00	96	6,90	97				
22/12/2021	Oui	2,00	98	17,00	95	2,70	99				

* Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

STEU N°4: STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY
Code Sandre de la station : 037646201000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge*)			
Date de mise en service	23/10/2008			
Commune d'implantation	Neufchâtel-en-Bray (76462)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	10 450			
Nombre d'abonnés raccordés	2 674			
Nombre d'habitants raccordés	6 311			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 880			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date	23 Octobre 2006		
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LA BETHUNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	60	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	13	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	8	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/2021	Oui	3,00	97	13,00	96	2,30	97	3,92	87	1,12	68
20/01/2021	Oui	-	-	11,00	94	3,2	97	-	-	-	-
01/02/2021	Oui	4,00	87	11,00	88	4,20	93,2	2,04	87	0,33	75
16/02/2021	Oui	-	-	10,00	96	3,60	98	-	-	-	-
03/03/2021	Oui	2,00	98	19,00	94	4,40	97	1,72	93	0,67	82
15/03/2021	Oui	-	-	12,00	97	2,00	99	-	-	-	-
08/04/2021	Oui	2,00	98	13,00	96	2,70	97	2,32	98	1,20	91
20/04/2021	Oui	-	-	26,00	95	4,80	98	-	-	-	-
05/05/2021	Oui	3,00	98	24,00	96	3,60	99	2,12	95	1,02	84
28/05/2021	Oui	-	-	10,00	99	2,00	100	-	-	-	-
10/06/2021	Oui	2,00	97	14,00	91	2,00	93,2	2,32	94	0,91	77
22/06/2021	Oui	-	-	10,00	97	2,10	99	-	-	-	-
06/07/2021	Oui	2,00	97	15,00	90	2,00	97	1,43	93	0,36	89
23/07/2021	Oui	-	-	11,00	98	3,10	99	-	-	-	-
05/08/2021	Oui	2,00	98	12,00	96	2,70	100	2,22	94	0,56	85
24/08/2021	Oui	-	-	10,00	97	5,60	97	-	-	-	-
08/09/2021	Oui	1,00	99	10,00	98	3,60	89	2,32	95	0,10	98
20/09/2021	Oui	-	-	31,00	94	8,40	97	-	-	-	-
01/10/2021	Oui	1,00	99	20,00	95	35,00	65	2,62	94	0,19	96
20/10/2021	Oui	-	-	18,00	95	2,60	98	-	-	-	-
08/11/2021	Non	2,00	99	11,00	98	5,00	98	1,92	97	2,19	72
23/11/2021	Oui	-	-	17,00	96	3,10	98	-	-	-	-
07/12/2021	Oui	3,00	96	14,00	93	5,20	84	1,62	92	0,78	68
23/12/2021	Oui	-	-	17,00	96	5,00	98	-	-	-	-

* Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro-organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

STEU N°5: LAGUNAGE DE BEAUSSAULT
Code Sandre de la station : 037606501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1990								
Commune d'implantation			Beaussault (76065)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			300								
Nombre d'abonnés raccordés			58								
Nombre d'habitants raccordés			137								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			45								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date			16 Octobre 2015						
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			Le Toupray						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		120			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES		85			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NTK		40			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/08/2021	Oui	3,00	-	95,00	-	48,00	-	7,07	-	1,34	-
13/12/2021	Non	4,00	-	82,00	-	110,00	-	23,67	-	5,82	-

STEU N°6: STEP de GRAVAL
Code Sandre de la station : 037632301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				04/11/2021							
Commune d'implantation				Graval (76270)							
Capacité nominale STEU en EH				190							
Nombre d'abonnés raccordés				64							
Nombre d'habitants raccordés				151							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				28,5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date									
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Zone d'infiltration					
		Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/11/2021	Non	7,00	-	31,50	-	24,90	-	252,31	-	6,70	-

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	2017	2018	2019	2020	2021
STEU DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	17,37 tMS	23 tMS	17 tMS	14,4 tMS	19,03 tMS
STEU DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	25,91 tMS	32 tMS	37,48 tMS	27,92 tMS	44,84 tMS
STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	150,59 tMS	151,58 tMS	163,47 tMS	126,35 tMS	110,43 tMS
STEU de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	-	0 tMS
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0 tMS				
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0 tMS				
Total des boues produites	193,87 tMS	206,58 tMS	217,95 tMS	168,67 tMS	174,30 tMS

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	2017	2018	2019	2020	2021
STEP DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	17,37 tMS	0 tMS	0 tMS	11,76 tMS	7,14 tMS
STEP DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	25,91 tMS	32 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	222,59 tMS	173,92 tMS	198,63 tMS	175 tMS	202,13 tMS
STEP de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	-	0 tMS
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0 tMS				
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0 tMS				
Total des boues évacuées	265,87 tMS	205,92 tMS	198,63 tMS	186,76 tMS	209,30 tMS

NB : Les boues des lagunes sont extraites de manière plus espacées dans le temps que pour les STEU. En effet, suivant la quantité de boue produite chaque année, le curage complet d'une lagune s'effectue généralement tous les 20 ans. Pour les STEU, les boues sont stockées dans des silos et doivent donc être vidés plusieurs fois par an suivant les quantités de boues produites.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement ⁽¹⁾	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)					
Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³	2 €/m ³	2 €/m ³	2 €/m ³	2 €/m ³	2 €/m ³
Prix au m ³ de 6 001 à 10 000 m ³	2 €/m ³	1,6 €/m ³	1,6 €/m ³	1,6 €/m ³	1,6 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 10 000 m ³	2 €/m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³
Taxes et redevances					
Taxes					
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevance					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

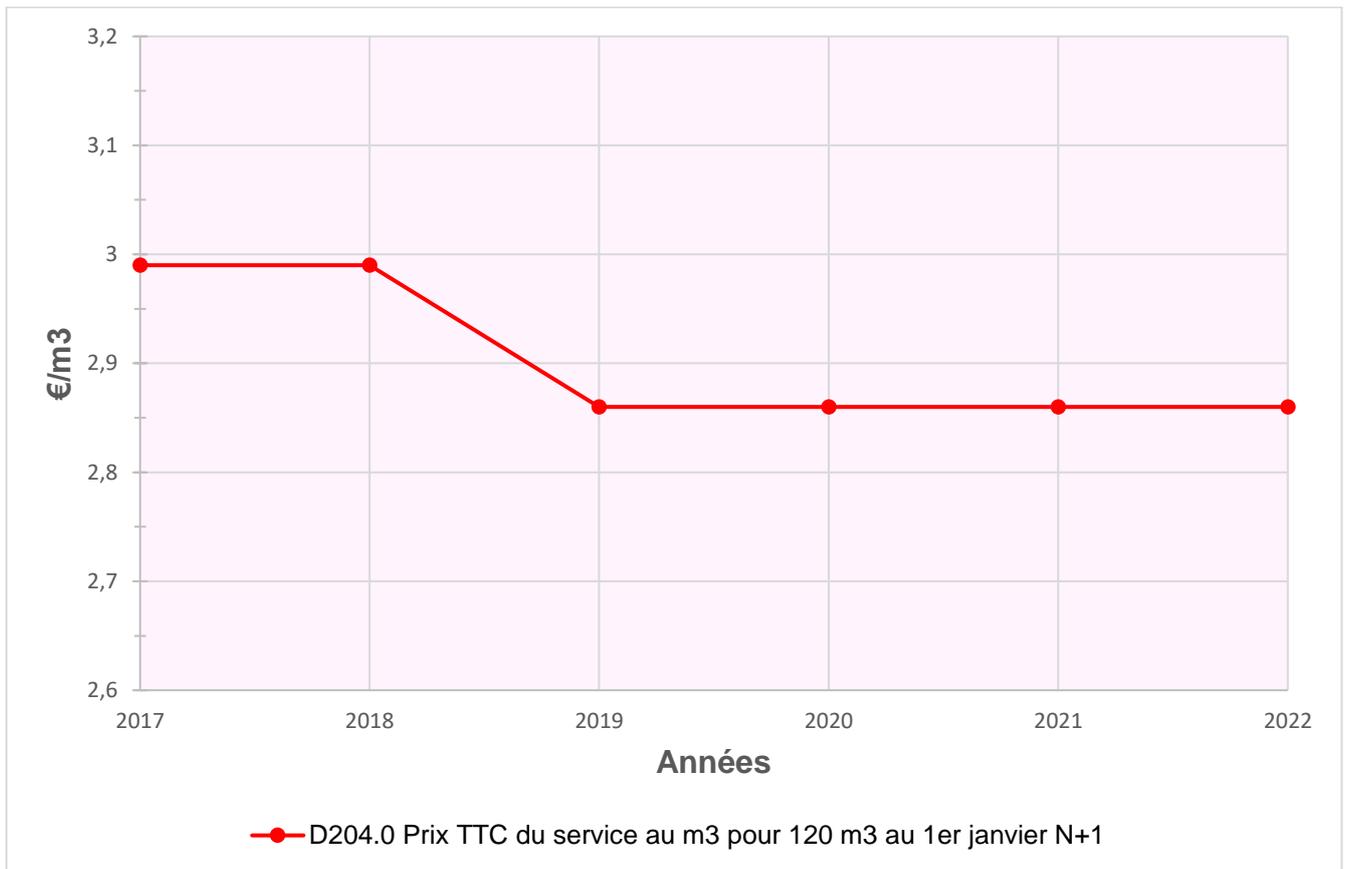
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/11/2014 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 29/06/2018 fixant les tarifs pour les gros consommateurs.

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier, depuis 2017, pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en % entre 2020 et 2021
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	0%
Part	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	290,00	290,00	290,00	290,00	290,00	290,00	0%
Taxes et redevances							
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	22,20	22,20	22,20	22,20	0%
TVA	32,60	32,60	31,22	31,22	31,22	31,22	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	68,60	68,60	53,42	53,42	53,42	53,42	0%
Total	358,60	358,60	343,42	343,42	343,42	343,42	0%
Prix TTC au m³	2,99	2,99	2,86	2,86	2,86	2,86	0%



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en euros Hors Taxes

Type de recette	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Variation en % entre 2020 et 2021
Abonnements et consommation assainissement collectif	682 581,9	734 308,84	741 336,38	802 746,60	732 790,17	-8,74%
Reversement surtaxe	253 319,96	38 795,90	15 943,14	15 254,04	11 299,13	-25,93%
Total recettes de facturation	935 901,83	773 104,74	757 279,52	818 000,64	744 089,30	-9,03%
Recettes de raccordement + traitement eaux usées de Quièvre-court	27 284,09	23 888,00	30 107,86	28 779,39	35 598,08	+23,69%
Prime de l'Agence de l'Eau	40 312,89	37 543,67	7 424,28	7 424	-	-
Recettes liées aux travaux	8 387,55	17 788,50	20 162,63	8 766,80	20 062,85	+128,85%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	27 794,28	67 427,00	53 915,50	54 751,72	47 311,02	-13,59%
Total autres recettes	103 778,81	146 647,17	111 610,27	92 297,91	110 396,23	+19,61%
Total des recettes	1 039 680,77	919 751,91	868 889,79	910 298,55	854 485,53	-6,13%

2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257)

	2018 (Factures émises en 2017)	2019 (Factures émises en 2018)	2020 (Factures émises en 2019)	2021 (Factures émises en 2020)
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	11 849,00€	50,00€	50,02€	219,58€
Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	990 980,33€	864 419,74€	841 302,88€	894 107,75€
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	1,20%	0,01%	0,01%	0,02%

L'ensemble de la facturation des abonnements est fait au budget de l'eau potable, ainsi les impayés ne retracent pas la distinction entre les différents budgets. Le montant de 0,00€ n'est pas représentatif de la masse d'impayés réels.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	-	-	-	0	1
Nombre d'abonnés	3 450	3 450	3 482	3 471	3 361
Débordements d'effluents chez les usagers (nombre/1000 habitants)	-		-	0,000	0,119

3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	-	-	-	-	-

Le zonage d'assainissement collectif étant en cours, nous ne pouvons pas encore déterminer le taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif.

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Concernant l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, l'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux,	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

la mise à jour est considérée comme effectuée)			
--	--	--	--

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Non	0 à 15 points sous conditions'	0	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Oui		0	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	70%		0	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	10%	0 à 15 points sous conditions'	0	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie		0 à 15 points sous conditions	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui		10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui		10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non		0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui		10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non		0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non		0
Maximum de points possible d'obtenir				120
Total de points cumulés par O2 Bray				15

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service (en pourcentage)	15	15	15	15	15

3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j en 2021	Conformité 2017 0 ou 100	Conformité 2018 0 ou 100	Conformité 2019 0 ou 100	Conformité 2020 0 ou 100	Conformité 2021 0 ou 100
STEU DE BULLY	30,20	100	100	100	100	100
STEU DE MESNIERES EN BRAY	64,89	100	100	100	100	100
STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY	512,62	100	100	100	100	100
STEU de GRAVAL	1,60	100	100	100	100	100
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER	4,34	100	100	100	100	100
		2017	2018	2019	2020	2021
Indice global de conformité de la collecte des effluents		100%	100%	100%	100%	100%

Il s'agit de la moyenne de la conformité des équipements des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage.

3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j en 2021	Conformité 2017 0 ou 100	Conformité 2018 0 ou 100	Conformité 2019 0 ou 100	Conformité 2020 0 ou 100	Conformité 2021 0 ou 100
STEP DE BULLY	30,20	100	0	0	0	0
STEP DE MESNIERES EN BRAY	64,89	0	0	100	100	100
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY	512,62	0	0	0	0	0
STEP de GRAVAL	1,60	0	0	-	-	100
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER	4,34	0	0	0	0	0
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT	2,65	0	0	0	0	0

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice global de conformité des équipements	5%	0%	5%	5%	11%

Le résultat du calcul n'est pas seulement le fait de diviser le nombre d'ouvrages (6) par 100, ce qui ferait un résultat de 33,34%.

Il s'agit de la moyenne de la conformité des équipements des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage.

3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j en 2020	Conformité 2017 0 ou 100	Conformité 2018 0 ou 100	Conformité 2019 0 ou 100	Conformité 2020 0 ou 100	Conformité 2021 0 ou 100
STEP DE BULLY	30,20	0	0	0	0	0
STEP DE MESNIERES EN BRAY	64,89	0	0	100	100	100
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY	512,62	0	0	0	0	0
STEP de GRAVAL	1,60	0	0	-	-	100
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER	4,34	0	0	0	0	0
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT	2,65	0	0	0	0	0

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice global de conformité de la performance des ouvrages	0%	0%	5%	5%	11%

Le résultat du calcul n'est pas seulement le fait de diviser le nombre d'ouvrages (6) par 100, ce qui ferait un résultat de 33,34%.

Il s'agit de la moyenne de la conformité des équipements des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage.

3.7. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

	Nombre de bilans 24h conformes (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Nombre de bilans 24h (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Conformité des performances des équipements d'épuration	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j en 2021
STEP DE BULLY	0	2		30,20
STEP DE MESNIERES EN BRAY	12	12		64,89
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY	23	24		512,62
STEP de GRAVAL	0	1		1,60
LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER	1	1		4,34
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT	1	2		2,65
Totaux	37	42	95,80%*	616,30

* Le résultat global est obtenu en faisant la moyenne des conformités pondérée par la charge de pollution organique reçue par chaque ouvrage de traitement.

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral du système de traitement + prescriptions d'autosurveillance) est de 95,80% pour l'année 2021 pour l'ensemble des systèmes de traitement.

3.8. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LAGUNAGE ST MARTIN L 'HORTIER :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Saint-Martin l'Hortier en 2021.

STEU DE BULLY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7,14
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7,14

Les 7,14 tMS de boues provenant de la STEU de Bully ont été transférées vers la plateforme de co-compostage Bray Compost située à Lucy.

STEU DE MESNIERES EN BRAY :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Mesnières-en-Bray en 2021.

STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	202,13
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		202,13

Les 202,13 tMS de boues provenant de la STEU de Neufchâtel-en-Bray ont été transférées vers la plateforme de co-compostage Bray Compost située à Lucy.

LAGUNAGE DE BEAUSSAULT :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Beaussault en 2021.

STEU de GRAVAL :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Graval en 2021.

Calcul du taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation :

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	2017	2018	2019	2020	2021
Montants financiers HT des travaux engagés (hors études), subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	116 083,51 €	305 018,71€	234 593,52€	198 148,85€	601 280,550€
Montants des subventions perçues en € *	38 391,25€	150 981,25€	174 196,25€	197 400,00€	127 358,30€
Montants financiers HT des travaux engagés, non subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	115 233,44€	55 754,72€	145 516,98€	45 098,83€	39 539,50€

* Les subventions ne sont pas en lien avec les montants de travaux effectués au titre de l'année considérée mais sur les années antérieures et pour toutes opérations confondues.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année considérée, fait apparaître les valeurs suivantes :

		2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette « hors intérêts » au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 190 899,73€	1 059 873,18€	934 830,75€	813 327,78€	686 626,30€
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	130 127,93€	131 026,55€	124 952,50€	125 565,13€	126 701,48€
	en intérêts	6 916,30€	12 311,46€	11 348,96€	9 103,94€	7 755,80€

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours total de la dette	1 190 899,73€	1 059 873,18€	934 830,75€	813 327,78€	686 626,30€
Epargne brute annuelle ⁽¹⁾	599 512,22€	167 546,44€	226 266,23€	154 044,94€	164 946,88€
Durée d'extinction de la dette de la collectivité ⁽²⁾	1,99 ans	6,33 ans	4,13 ans	5,3 ans	4,2 ans

(1) L'épargne brute annuelle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

(2) La durée d'extinction de la dette de la collectivité représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

4.3. Amortissements

	2017	2018	2019	2020	2021
Amortissement biens (en €)	390 138,76€	398 336,50€	421 179,53€	438 625,46€	490 492,13€
Amortissement subventions (en €)	166 927,00€	174 861,62€	166 185,48€	172 371,33€	177 114,34€

5. Actions de solidarité et de coopération

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit du Fonds de Solidarité Logement pour aider les personnes en difficulté,
- Les éventuels abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abandon de créance ⁽¹⁾	2	-	10	22	8
Montant abandonné TTC	2 176,01€	-	2 336,57 €	6 091,40 €	4 301,36 €
Nombre d'abandon de créance à caractère social	0	0	0	0	0
Montant des actions de solidarité en €/m ³	0,0087	-	0,0083	0,0189	0,0155

⁽¹⁾ Ordonnées par jugement dans le cadre des dossiers de surendettement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8 678	8 418
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	175	209,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,86	2,86
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%*
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	5%	11%*
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	5%	11%*
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance [€/m ³]	0,0189	0,0155

* La station de Neufchâtel-en-Bray étant sujette à une forte charge organique entrante, elle a un poids important dans les calculs de conformités qui participent à l'évaluation des montants des primes à l'épuration.